



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2005/1  
11 août 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité  
des produits agricoles

Soixantième et unième session  
Genève, 18-20 octobre 2005

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE  
LA SOIXANTIÈME ET UNIÈME SESSION\***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 18 octobre 2005 à 10 heures\*\*

Les documents portant un astérisque n'étaient pas encore disponibles au moment de l'établissement de l'ordre du jour provisoire. Ils seront disponibles ultérieurement sous forme de documents officiels dans la langue originale à condition d'avoir été reçus six semaines au moins avant la réunion, ou sous forme de documents non officiels s'ils ont été reçus tardivement.

---

\* Le présent document a été soumis après la date limite fixée pour la documentation officielle par la Division du développement du commerce et du bois, faute de ressources disponibles.

\*\* Les groupes de travail informels pourraient se réunir le 17 octobre. D'autres précisions seront fournies par le secrétariat avant la réunion.

<b>1.</b>	<b>Adoption de l'ordre du jour</b>	TRADE/WP.7/2005/1
<b>2.</b>	<b>Faits intéressants le Groupe de travail survenus depuis la dernière session</b>	TRADE/WP.7/2005/2*
	a) CEE	
	b) Autres entités	
<b>3.</b>	<b>Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais</b>	TRADE/WP.7/GE.1/2005/18
	a) Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE révisées ou nouvelles pour: Les melons Les pommes (calibrage)	TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1 TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.2
	b) Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations CEE pour: Les raisins de table (période d'essai d'un an allant jusqu'en 2006) Les pommes (prescriptions relatives à la maturité) (période d'essai de deux ans allant jusqu'en 2007) Les myrtilles et bleuets (prorogation de la période d'essai jusqu'en 2006) Les pommes de terre (prorogation de la période d'essai jusqu'en 2006) Les cerises (période d'essai d'un an allant jusqu'en 2006) Les pêches et nectarines (correction des prescriptions relatives à la maturité; prorogation de la période d'essai jusqu'en 2006) Les cèpes (nouvelle recommandation concernant une période d'essai de deux ans allant jusqu'en 2007)	TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1 TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.2  TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.3  (Voir les annotations ci-après)  TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.4 TRADE/WP.7/2005/3
	c) Suppression de la recommandation CEE concernant les prunes	(Voir les annotations ci-après)
<b>4.</b>	<b>Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)</b>	TRADE/WP.7/GE.2/2005/19
	a) Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE révisées ou nouvelles	

	b)	Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations CEE	
	c)	Suppression du terme «(fruits)» du titre de la Section spécialisée	
<b>5.</b>	<b>Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre</b>		TRADE/WP.7/GE.6/2005/11
	a)	Texte recommandé pour adoption en tant que norme CEE révisée	TRADE/WP.7/2005/4 TRADE/WP.7/2005/4/Add.1
	b)	Information sur les réunions du Bureau élargi	
<b>6.</b>	<b>Section spécialisée de la normalisation de la viande</b>		
	a)	Norme CEE révisée pour la viande porcine	
	b)	Information sur les réunions de rapporteurs	
<b>7.</b>	<b>Publications</b>		(Voir les annotations ci-après)
<b>8.</b>	<b>Questions générales concernant les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées</b>		
	a)	Alignement du certificat de contrôle sur la formule-cadre des Nations Unies	TRADE/WP.7/2005/5*
	b)	Révision du Protocole de Genève	
	c)	Préemballages	TRADE/WP.7/2005/6*
	d)	Stade auquel les normes CEE s'appliquent	TRADE/WP.7/2005/7
	e)	Évaluation de l'application des normes CEE	TRADE/WP.7/2005/8
	f)	Examen des travaux du Groupe de travail	
<b>9.</b>	<b>Ateliers/séminaires/cours de formation</b>		
<b>10.</b>	<b>Questions diverses</b>		
<b>11.</b>	<b>Programme de travail</b>		
<b>12.</b>	<b>Élection du Bureau</b>		
<b>13.</b>	<b>Adoption du rapport</b>		

### PROJET DE CALENDRIER

17 octobre		Réunions informelles selon que de besoin
18 octobre	10 h 00-13 h 00	Points 1 à 4
	15 h 00-18 h 00	Points 4 à 9
19 octobre	10 h 00-13 h 00	Points 10 à 12
20 octobre	10 h 00-13 h 00	Point 13

## ANNOTATIONS

### **POINT 1 Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

### **POINT 2 Faits intéressant le Groupe de travail survenus depuis la dernière session**

D'autres organisations ainsi que des groupes constitués au sein de la CEE ont été invités à communiquer toute information qui pourrait intéresser le Groupe de travail, et leurs représentants à présenter ces informations.

Le document TRADE/WP.7/2005/2 rend compte du débat sur les travaux du Groupe de travail qui a eu lieu au cours de la session de 2005 du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

### **POINT 3 Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais**

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la cinquantième et unième session de la Section spécialisée et invité à prendre des décisions concernant les normes et les recommandations qu'il est proposé d'adopter.

En ce qui concerne le point 3 b), «Les pêches et nectarines»: La Section spécialisée a décidé d'apporter une correction à cette recommandation. Dans la section sur les prescriptions minimales relatives à la maturité, les mots «la peau étant intacte» ont été supprimés.

En ce qui concerne le point 3 c): La Section spécialisée a décidé de recommander au Groupe de travail de supprimer la recommandation concernant les variétés hybrides de prunes et de maintenir la norme en vigueur, le volume des échanges internationaux de ces produits n'étant pas très important actuellement.

### **POINT 4 Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)**

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la cinquante-deuxième session de la Section spécialisée et invité à prendre des décisions concernant les normes et recommandations, telles que proposées.

En ce qui concerne le point 4 c): La Section spécialisée propose de supprimer de son titre le terme «(fruits)» pour tenir compte des décisions récentes sur les activités nouvelles.

### **POINT 5 Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre**

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la trente-cinquième session de la Section spécialisée.

La Section spécialisée recommande l'adoption du texte contenu dans les documents TRADE/WP.7/2005/4 et TRADE/WP.7/2005/4/Add.1 en tant que norme CEE révisée pour les plants de pomme de terre.

Le Groupe de travail sera informé des résultats des réunions que le Bureau élargi a tenues en 2005.

**POINT 6 Section spécialisée de la normalisation de la viande**

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la quatorzième session de la Section spécialisée.

En ce qui concerne le point 6 a): En fonction de l'état d'avancement des travaux concernant cette révision, le Président de la Section spécialisée pourra proposer au Groupe de travail d'adopter le texte.

**POINT 7 Publications**

**a) Normes CEE pour la viande**

Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état d'avancement de la publication des normes actualisées pour la viande bovine, la viande ovine et la viande de poulet et de la norme nouvelle pour la viande de lama.

**b) Brochure présentant les travaux et les réalisations du Groupe de travail**

Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état d'avancement de cette publication.

**c) Code des couleurs pour les cerneaux de noix**

Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des travaux concernant le code des couleurs pour les cerneaux de noix.

**POINT 8 Questions générales concernant les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées**

**a) Alignement du certificat de contrôle sur la formule-cadre des Nations Unies**

TRADE/WP.7/2005/5

Le Groupe de travail sur le certificat de contrôle a préparé une proposition en coopération avec le SITPRO, l'organisme britannique pour la simplification des procédures du commerce international. La proposition vise à aligner le certificat de contrôle sur la formule-cadre des Nations Unies et à prévoir des feuilles annexes pour que plusieurs lots de produits puissent être inclus sur le certificat. Les sections spécialisées GE.1 et GE.2 ont examiné le texte et se sont mises d'accord sur une formule actualisée, présentée dans le document TRADE/WP.7/2005/5. Ce document est proposé au Groupe de travail pour adoption.

**b) Mandats du Groupe de travail et des sections spécialisées**

Le Groupe de travail des méthodes de travail rendra compte de ses débats sur l'actualisation du cadre dans lequel le Groupe de travail et ses sections spécialisées fonctionnent et de l'état d'avancement de la révision des méthodes de travail.

**c) Préemballages**

TRADE/WP.7/2005/6

Le Groupe de travail (Allemagne, Communauté européenne, États-Unis, France et République tchèque) présentera un nouveau document sur la définition des préemballages incluant des informations communiquées par la Nouvelle-Zélande.

**d) Stade auquel les normes CEE s'appliquent**

TRADE/WP.7/2005/7

Les sections spécialisées (GE.1 et GE.6) ainsi que le Groupe de travail ont examiné comment il pourrait être fait référence au stade auquel les normes CEE s'appliquent. Le document TRADE/WP.7/2005/7 résume les conclusions de ces discussions.

**e) Évaluation de l'application des normes CEE**

TRADE/WP.7/2005/8

Les sections spécialisées GE.1 et GE.2 ont examiné une proposition de l'Allemagne pour faire rapport sur l'acceptation et l'application des normes CEE. Le document TRADE/WP.7/2005/8 résume les conclusions de ces discussions.

**POINT 9 Ateliers**

Le Groupe de travail sera informé de l'atelier conjoint OCDE/CEE sur les normes agricoles tenu en Géorgie.

**POINT 10 Questions diverses**

Tout autre thème peut être abordé au titre de ce point de l'ordre du jour.

**POINT 11 Programme de travail**

**a) Calendrier des réunions**

Le calendrier des sessions des sections spécialisées et du Groupe de travail sera présenté au Groupe de travail pour examen.

**b) Travaux futurs**

Les délégations sont invitées à proposer des domaines de travail intéressant leur pays.

**POINT 12 Élection du Bureau**

Conformément au règlement intérieur de la Commission et à l'usage, le Groupe de travail doit élire un président et deux vice-présidents. À sa précédente session, il avait élu le Bureau suivant:

Président:	M. D. L. Priester (États-Unis d'Amérique)
Vice-Présidente:	M <sup>me</sup> C. Gaspar (Hongrie)
Vice-Présidente:	M <sup>me</sup> V. Baricicova (Slovaquie)

**POINT 13 Adoption du rapport**

Le Groupe de travail adoptera le rapport de sa soixantième et unième session, rédigé sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

**NOTE DU SECRÉTARIAT:**

Les communications doivent être adressées au secrétariat, sur disquette envoyée par la poste à l'adresse suivante:

**Spécialiste des normes alimentaires**  
**Division du commerce de la CEE**  
**Palais des Nations**  
**Bureau 432**  
**1211 Genève 10**  
**Téléphone: (41) 22 917 1265      Télécopie: (41) 22 917 0041**

ou par courrier électronique à:

[agristandards@unece.org](mailto:agristandards@unece.org)

Les documents établis pour la session pourront être consultés sur notre page d'accueil:

<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>.

-----